

665 Renvoi historique (NR)

Premier indicateur

Non défini
 ⌀ Non défini

Second indicateur

Non défini
 ⌀ Non défini

Codes de sous-zones

‡a Renvoi historique (R)
 ‡6 Liaison (NR)

‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

La zone 665 renferme de l'information textuelle de notes de renvoi comportant de l'information historique sur des noms. On l'utilise lorsqu'il faut donner plus d'information sur les liaisons existantes qui peuvent être précisées convenablement à l'aide de renvois simples produits à partir de zones 5XX. La zone 665 peut également contenir de l'information textuelle décrivant le traitement des vedettes-matières d'œuvres portant sur diverses vedettes associées. Il convient d'utiliser la zone seulement dans une notice de vedette établie.

La zone 1XX de la notice renferme une vedette établie de départ du renvoi. La zone 665 renferme l'historique des changements de noms et les autres vedettes établies d'arrivée du renvoi. La vedette établie contenue dans la zone 1XX fait également l'objet d'un rappel dans une zone 5XX dans les notices des vedettes établies d'arrivée du renvoi mentionnées dans la zone 665. La sous-zone ‡w/3 (Affichage du renvoi) dans chacune des zones de rappel peut contenir le code « d » (Aucun renvoi n'est produit, zone 665 utilisée). Le code « d » précise qu'on devrait supprimer la production d'un renvoi simple à partir de la zone 5XX.

On peut établir un renvoi à partir des zones 1XX et 665 de la notice. Une expression d'instruction de renvoi est incorporée dans le texte de la sous-zone ‡a. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme des exemples d'affichages de renvois complexes.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

Les deux positions d'indicateurs sont non définies; chacune contient un blanc (⌀).

■ CODES DE SOUS-ZONES

‡a – Renvoi historique

La sous-zone ‡a renferme de l'information concernant l'historique ou textuelle décrivant les liaisons et les vedettes d'arrivée du renvoi produit à partir d'une vedette dans une zone 1XX de la notice. Il ne faut pas entrer les sous-éléments des vedettes d'arrivée du renvoi dans des sous-zones distinctes.

On peut répéter la sous-zone ¶a pour permettre la présentation des vedettes sous forme de paragraphes et/ou d'une liste de vedettes dans un affichage de renvoi.

008/09 a *[notice de vedette établie]*

110 1b¶aConnecticut.¶bDept. of Social Services

510 1b¶wnnnd¶aConnecticut.¶bDept. of Human Resources

510 1b¶wnnnd¶aConnecticut.¶bDept. of Income Maintenance

665 bb¶aEn janvier 1979, le Connecticut Dept. of Social Services s'est scindé en deux pour former le Dept. of Human Resources et le Dept. of Income Maintenance.¶aOn peut retrouver les documents publiés par ces organismes sous les vedettes suivantes selon le nom qui était utilisé au moment de la publication :¶aConnecticut. Dept. of Social Services. ¶aConnecticut. Dept. of Human Resources.¶aConnecticut. Dept. of Income Maintenance. ¶aVEDETTE-MATIÈRE : Les ouvrages au sujet de ces collectivités sont entrés sous l'un ou plusieurs noms résultant de la scission. Les ouvrages portant sur la période antérieure à la scission sont entrés sous le nom original de la collectivité.

008/09 a *[notice de vedette établie]*

110 1b¶aConnecticut.¶bDept. of Human Resources

510 1b¶wnnnd¶aConnecticut.¶bDept. of Social Services

510 1b¶wnnnd¶aConnecticut.¶bDept. of Income Maintenance

665 bb¶aEn janvier 1979, le Connecticut Dept. of Social Services s'est scindé en deux pour former le Dept. of Human Resources et le Dept. of Income Maintenance.¶aOn peut retrouver les documents publiés par ces organismes sous les vedettes suivantes selon le nom qui était utilisé au moment de la publication :¶aConnecticut. Dept. of Social Services. ¶aConnecticut. Dept. of Human Resources.¶aConnecticut. Dept. of Income Maintenance.¶aVEDETTE-MATIÈRE : Les ouvrages au sujet de ces collectivités sont entrés sous l'un ou plusieurs noms résultant de la scission. Les ouvrages portant sur la période antérieure à la scission sont entrés sous le nom original de la collectivité.

008/09 a *[notice de vedette établie]*

110 1b¶aConnecticut.¶bDept. of Income Maintenance

510 1b¶wnnnd¶aConnecticut.¶bDept. of Social Services

510 1b¶wnnnd¶aConnecticut.¶bDept. of Human Resources

665 bb¶aEn janvier 1979, le Connecticut Dept. of Social Services s'est scindé en deux pour former le Dept. of Human Resources et le Dept. of Income Maintenance.¶aOn peut retrouver les documents publiés par ces organismes sous les vedettes suivantes selon le nom qui était utilisé au moment de la publication :¶aConnecticut. Dept. of Social Services. ¶aConnecticut. Dept. of Human Resources.¶aConnecticut. Dept. of Income Maintenance.¶aVEDETTE-MATIÈRE : Les ouvrages au sujet de ces collectivités sont entrés sous l'un ou plusieurs noms résultant de la scission. Les ouvrages portant sur la période antérieure à la scission sont entrés sous le nom original de la collectivité.

008/09 a *[notice de vedette établie]*

110 2b¶aBritish Columbia Association of Hospitals and Health Organizations

510 2b¶aBritish Columbia Hospitals' Association

665 bb¶aLe nom a été changé en octobre 1973 de British Columbia Hospitals' Association.

008/09 a *[notice de vedette établie]*

110 2b¶aBritish Columbia Hospitals' Association

510 2b¶aBritish Columbia Association of Hospitals and Health Organizations

665 bb¶aAssociation établie en 1918? Son nom a été changé en octobre 1973 à British Columbia Association of Hospitals and Health Organizations.

¶6 – Liaison

¶8 – Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de ces sous-zones dans l'Annexe A.